**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 11 (1882)

**Heft:** 12

**Artikel:** Histoire de la pédagogie [suite]

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1039910

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# HISTOIRE DE LA PEDAGOGIE

(Suite.)

### LES ROMAINS (1)

L'éducation chez les Romains se distingua de celle des Grecs spécialement en ce qu'elle était plutôt une éducation privée qu'une éducation publique. Chez ce peuple, qui le premier nous a donné une véritable idée de la vie de famille, il n'en pouvait être autrement; les Romains tenaient la femme en grande vénération et la

polygamie n'était point dans leurs mœurs.

La sainteté du mariage était si bien comprise que le premier cas de divorce eut lieu seulement 20 ans après la fondation de Rome, pour cause d'adultère et cette femme (Lucrèce), en tombant, entraîna le trône dans sa chute. L'autorité appartenait à la femme dans l'intérieur de la maison et elle pouvait sans entraves et en toute liberté commander pour tout ce qui concernait le travail, l'économie domestique et l'éducation des enfants. De bonne heure, il exista dans Rome des écoles de filles. Dans l'histoire bien connue de Virginie, dont l'innocence et la candeur allumèrent la passion du décemvir Appius et qui, pour cette raison, fut tuée par son père, il est déjà fait mention d'une semblable école. Ces classes étaient tenues le plus souvent dans des échoppes, sur les marchés, ou dans les rues et sur les places publiques.

Les honneurs dont les Romains entouraient leurs épouses contribuèrent beaucoup à former ces grands et nobles caractères qui ont distingué certaines femmes romaines, telles que Véturie, la mère de Coriolan, Cornélie qui donna le jour aux Gracques et qui considérait ses enfants comme ses plus beaux et ses plus chers joyaux. Plus tard, déjà même au temps de César, la dignité de la femme et du mariage tombèrent si bas que les écarts et les errements des femmes surpassèrent ceux des hommes au point que les épouses chastes et dévouées, telles que Porcia, femme de Brutus, Octavie, sœur de l'empereur Auguste et épouse d'Antoine, sont considérées comme de rares et étonnantes exceptions.

L'abandon des enfants était très rare chez les Romains, et si parfois de pauvres parents se laissaient aller à cette extrémité, il est permis de croire qu'ils le faisaient dans l'espoir que des personnes riches et sans enfants voudraient bien s'en charger. A Rome l'autorité du père sur les enfants était presque absolue. Il lui était permis de les punir par la prison, par des travaux pénibles, de les vendre comme esclaves et même le meurtre était permis au père sur ses enfants. Cependant Constantin déclara le meurtre d'un enfant par son père, un crime monstrueux, et d'au-

<sup>(1)</sup> Voir 1881: No 10, p. 222; No 11, p. 237; — I882: No 2, p. 18; No 4, p. 66; No 6, p. 97.

tres empereurs qui suivirent employèrent l'influence du christianisme pour restreindre l'autorité paternelle dans de justes limites.

Aussitôt après la naissance d'un enfant on examinait s'il était viable et en bonne santé et on le présentait à son père; s'il le recevait dans ses bras, il montrait qu'il le reconnaissait; refusait-il au contraire le nouveau-né, c'était déclarer qu'il était décidé à l'abandonner. A ce moment décisif, les parents priaient la déesse Levana d'user de son influence sur le père en faveur de l'enfant.

A l'époque la plus florissante de Rome, les mères élevaient elles-mêmes leurs enfants et ce ne fut que plus tard qu'on prit l'habitude d'avoir des nourrices mercenaires. Aussitôt que l'enfant avait atteint sept mois, on célébrait dans la famille la fête des dents et à un ou à deux ans, on faisait celle du sevrage à l'occasion de laquelle l'enfant recevait des jouets en cadeau.

Pour apaiser les enfants, les mères et les nourrices employaient le hochet, leur chantaient de petites chansons, ou leur faisaient croire au loup-garou. L'enfant en grandissant recevait un mentor dans la personne d'un vieil esclave éprouvé, qui veillait sur lui, l'accompagnait partout et le reprenait au besoin. Plus tard le fils de riches parents avait souvent un cortège complet de semblables mentors, parmi lesquels se trouvait toujours l'esclave porteur de livres. Le sort de semblables pédagogues était souvent fort peu digne d'envie, car ils étaient soumis à la fois aux caprices et à l'humeur des jeunes et des vieux, ce qui fit dire à un poète romain que les dieux haïssaient ceux dont ils faisaient des pédagogues. Il est à remarquer ici que ceux qui, pour gagner leur vie, enseignaient à Rome la lecture, l'écriture et le calcul, étaient pour la plupart des habitants de la Grèce. De là vient que leurs établissements furent nommés scholaï, mot grec qui signifie, amusement, oisiveté, parce que ce genre d'études formait un contraste frappant avec les exigences de la vie publique et les exercices fatigants du corps.

On nomma aussi ces leçons et les lieux où on les donnait ludi, c'est-à-dire jeux; c'est aussi là qu'il faut chercher l'étymologie du mot ludimagister. Plus tard l'instruction fut considérée comme l'affaire personnelle du père, et des hommes, tels que le censeur Caton, s'acquittèrent de ce devoir avec beaucoup d'ardeur. Ce même Caton ne parlait devant son fils qu'en des termes qui n'auraient pas même pu blesser une Vestale et jamais il ne lui permit de se baigner avec lui. La mère s'occupait généralement de l'éducation des enfants jusque vers leur quinzième année. Après ce temps, l'adolescent recevait avec des cérémonies particulières la toge, sorte de vêtement blanc de coupe simple, et il commençait à porter les cheveux courts. A 17 ans les jeunes Romains étaient soumis à la loi militaire et les exercices gymnastiques auxquels ils se livraient, n'avaient pas pour objet le développement du corps, mais on ne visait par là qu'à la guerre et aux sanglants spectacles ou jeux des gladiateurs. C'est aussi au point de vue de

la guerre, qu'on s'occupait de la natation et on voyait quelques femmes possédant cet art à un degré étonnant. (1) La musique et la danse étaient aussi cultivées chez les Romains, mais ces arts et particulièrement la danse dégénérèrent bientôt sous l'influence

de l'exemple des Grecs.

Les connaissances mathématiques étaient reléguées au second plan et si on enseignait l'arithmétique, c'était seulement à cause de son utilité pratique. Avec l'arithmétique, la lecture et l'écriture étaient les branches principales de l'instruction élémentaire et nous verrons plus tard quelle était leur méthode d'enseignement. Les Romains qui aspiraient à une instruction plus élevée devaient, outre leur langue maternelle, apprendre le grec, parce qu'on voyait dans cette belle langue le miroir de tous les grands caractères du temps et la clef qui ouvrait l'esprit aux ouvrages

des plus grands poètes.

Outre Pline le jeune, qui vivait au temps de l'empire et qui dans ses lettres nous montre toute l'importance que les grands hommes d'alors attachaient à l'instruction, nous avons encore deux hommes qui nous ont donné d'intéressants détails sur la théorie et la pratique de l'éducation chez les Romains: ce sont Marcus, Tullius Cicéron et Quintillien. Le premier est plutôt un théoricien qui nous donne l'exposé de la méthode d'éducation employée chez les Romains; le second est beaucoup plus pratique, car il se voua lui-même à l'enseignement et nous a laissé sur ce sujet d'intéressants écrits. Nous allons donner quelques détails plus étendus sur ces deux Romains. (A suivre.)

## LE PROGRAMME

DES

## COURS DE PERFECTIONNEMENT

L'art. 251 du Règlement général des écoles primaires prescrit l'élaboration, par l'instituteur, du programme des cours de perfectionnement; l'art. 252 indique quelles sont les branches qui doivent y être enseignées.

Or, nous le demandons, quels sont ceux qui exécutent ponctuellement le dispositif de ces deux articles? Malgré les fréquentes recommandations de Messieurs les Inspecteurs, n'éprouve-t-on pas des difficultés à établir ce programme?

(1) Clélia, jeune vierge romaine, fut livrée comme otage au roi des Etrusques, Porséna; mais elle parvint à s'enfuir, traversa le Tibre à la nage et revint à Rome. Les Romains, fidèles à leur serment, la livrèrent de nouveau, mais Porséna fut vaincu par ce courage et il lui rendit la liberté.